

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 juin 2011

**DÉVELOPPEMENT DE L'ALTERNANCE ET
SÉCURISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS - (n° 3519)**

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 135

présenté par
M. Cherpion-----
à l'amendement n° 47 de M. Proriol
-----**à l'ARTICLE 3**

À la première phrase de l'alinéa 4, substituer aux mots :

« d'un contrat de professionnalisation âgé de moins de vingt-six ans »,

les mots :

« du contrat ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.